

Guide étudiant

Faculté de l'aménagement

Informations essentielles pour les
étudiants à la Faculté de l'aménagement

2022-2023

Université 
de Montréal
et du monde.

Table des matières

01 : PREMIERS PAS

1.1 Carte étudiante	9
1.2 Matricule	9
1.3 Assurances médicale et dentaire	10
1.4 Agenda étudiant	10
1.5 Achat d'un ordinateur portable	10
1.6 Casier	11

02 : DES OUTILS INDISPENSABLES

...pour se connecter et se renseigner

2.1 Dates importantes	13
2.2 Code d'identification et UNIP	14
2.3 Adresse courriel	15
2.4 Réseau sans-fil (wi-fi)	15
2.5 Centre étudiant	16
2.6 Demande de documents officiels	16
2.7 StudiUM	16
2.8 Mon UdeM	17
2.9 Carrefour numérique	17
2.10 Glossaire	17
2.11 Répertoire de l'UdeM	18

... pour se documenter et travailler

2.12 Bibliothèques de l'UdeM	19
2.13 Réservation d'un local ou d'une salle de travail	20
2.14 Ateliers de fabrication	21
2.15 Matériauthèque	21
2.16 COOP	21
2.17 Laboratoires informatiques	22
2.18 Prêt d'équipements audiovisuels et informatiques	22
2.19 Logithèque	22
2.20 Photocopies et impressions	23

... pour s'informer

2.21 Sites web	24
2.22 Affichages	24
2.23 Courriel UdeM et infolettre	24
2.24 Réseaux sociaux et médias	25

03 : DES INFORMATIONS UTILES

Partie administrative

3.1 Statut d'inscription	27
3.2 Droits de scolarité	27
3.3 Désistement de frais non obligatoires	28
3.4 Étudiants internationaux	28
3.5 Crédit universitaire	28
3.6 Reconnaissance de crédits	29

Partie académique

3.7 Cheminement des études	29
3.8 Cours	30
3.9 Choix de cours (inscription)	31
3.10 Demande d'exemption et d'équivalence de cours	31
3.11 Transfert de cours	32
3.12 Choix de stage	32
3.13 Modification et abandon de cours	32
3.14 Interruption des études	32

3.15 Rédaction et aptitudes linguistiques	33
3.16 Échelle de notation	33
3.17 Absence aux évaluations et fin de candidature	34
3.18 Vérification et révision de l'évaluation	34

Règlementation et procédures

3.19 Éthique de recherche	35
3.20 Règlement des différends et processus de plaintes	35
3.21 Ombudsman	36
3.22 Règlements et politiques	37
3.23 Plagiat et fraude	37

04 : VIE ÉTUDIANTE

4.1 Centre sportif	39
4.2 Associations étudiantes	39
4.3 Services aux étudiants	41
4.4 Autres services offerts sur le campus	42
4.5 Personnes ressources	45
4.6 Sûreté et objets perdus	46

05 : FINANCEMENT ET EMPLOIS

5.1 Aide financière	48
5.2 Bourses, prix et distinctions	48
5.3 Emplois	49

06 : SE DÉPLACER

6.1 Transport en commun	51
6.2 Communauto	51
6.3 Vélo	52
6.4 Ballade à Montréal ou ailleurs au Québec	52

07 : REPÈRES

7.1 Index des acronymes	54
7.2 Foires aux questions	55
7.3 Plan du campus	55
7.4 Personnes ressources	55

La Faculté de l'aménagement en bref

La Faculté de l'aménagement regroupe trois écoles – l'École d'architecture, l'École de design et l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage – et réunit 250 membres du personnel enseignant, une vingtaine d'unités de recherche et 24 programmes de formation, tous dédiés à l'étude des interactions entre l'homme et son milieu et à l'intervention sur l'environnement bâti et naturel.



L'école d'architecture

L'École d'architecture de l'UdeM est l'une des 11 écoles du Canada dont la formation est agréée par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA). Rattachée à l'Université de Montréal depuis 1964, l'École d'architecture est le seul établissement à Montréal à offrir une formation professionnelle en français. L'École offre :

- un baccalauréat en sciences, architecture
- une maîtrise en architecture
- un doctorat individualisé en architecture

L'école de design

L'École de design compte parmi les écoles de design les plus réputées dans la francophonie et dans le monde. L'enseignement est centré sur la pédagogie du projet qui consiste en l'apprentissage graduel du processus de conception en atelier où les étudiants, en étroite interaction entre eux et avec les enseignants, développent leur créativité et des aptitudes personnelles d'analyse et de critique ; fondations essentielles à leur futur rôle d'agents de changement par le design. L'École offre :

- un baccalauréat en design industriel
- un baccalauréat en design d'intérieur
- un DESS en design de jeux
- un DESS en design d'intérieur
- une maîtrise Design, création et innovation
- une maîtrise Théories en design

L'école d'urbanisme et d'architecture de paysage

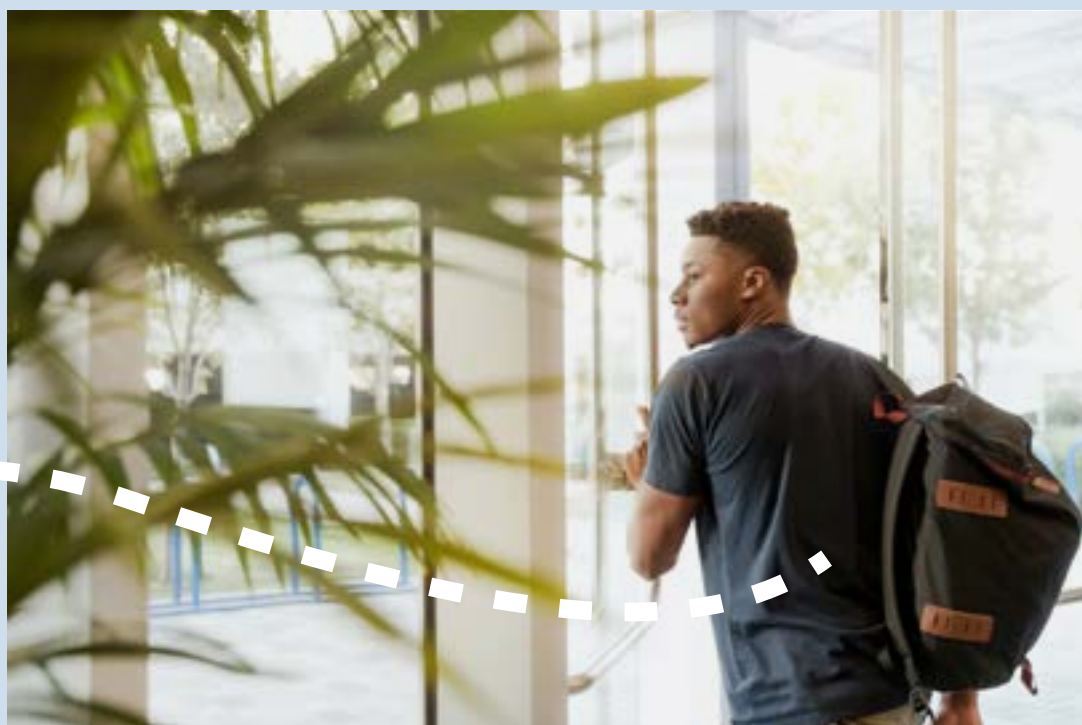
L'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, c'est une communauté dynamique d'environ deux cents étudiants et une vingtaine de professeurs de haut niveau, épaulés par des enseignants provenant du milieu professionnel. Elle est reconnue pour l'excellence de son enseignement, pour ses recherches et pour sa contribution à la pratique de l'urbanisme et de l'architecture de paysage au Québec. L'École offre :

- une mineure en design des jardins
- un baccalauréat en architecture de paysage
- une maîtrise en architecture de paysage
- une mineure en urbanisme
- un baccalauréat en urbanisme
- une maîtrise en urbanisme
- un microprogramme de 2^e cycle en Mobilité, transport et urbanisme, conjointement avec l'École Polytechnique
- un programme de qualification en urbanisme
- une maîtrise ville, territoire, paysage

Études supérieures facultaires

La Faculté de l'aménagement offre des programmes d'études supérieures qui touchent aux diverses disciplines qu'elle abrite. La Faculté offre :

- un DESS en montage et gestion de projets d'aménagement
- une maîtrise en montage et gestion de projets d'aménagement
- un microprogramme en conservation du patrimoine bâti
- une maîtrise en conservation du patrimoine bâti
- une maîtrise en design urbain
- un doctorat interdisciplinaire en aménagement



01 Premiers pas



1.1 Carte étudiante

La carte étudiante est émise sans frais et vous permet d'accéder à divers services sur le campus. Elle constitue votre preuve d'identité reconnue par l'Université, notamment lors des examens. Elle vous permet l'accès au Pavillon de la Faculté de l'aménagement en dehors des heures d'ouverture. Elle vous permet également de profiter de tarifs réduits offerts à la communauté universitaire. Elle est valide pour quatre ans et il n'y a pas de validation trimestrielle ou annuelle de la carte. [Pour plus de détails](#)

Comment obtenir votre carte ?

En ligne : [Pour soumettre votre demande de carte étudiant en ligne](#)

Sur place : Présentez-vous au Centre d'émission de la carte, situé au 3^e étage du [Pavillon J.-A. DeSève](#), pendant les heures d'ouverture.

Il faudra :

- avoir en votre possession une pièce d'identité
- être inscrit depuis au moins 48 heures
- connaître votre matricule

Si vous êtes étudiant étranger, en plus de ces conditions, il vous faut aussi avoir régularisé votre situation auprès du Bureau des étudiants internationaux (BEI). Si vous êtes résident permanent, il faudra avoir remis au [Bureau du registraire](#) votre carte de résident permanent au Canada, la fiche IMM1000 ou la fiche IMM5292.

1.2 Matricule

Vous trouverez votre matricule étudiant dans la section « Données personnelles » du [Centre étudiant](#). Le matricule correspond à votre numéro de dossier étudiant à l'UdeM. Il vous sera utile lors de vos communications avec votre technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE), avec le Bureau du registraire et comme numéro de référence pour les paiements bancaires en ligne de vos [droits de scolarité](#).

1.3 Assurances médicale et dentaire

La [FAÉCUM](#), en collaboration avec l'[ASEQ](#), offre à tous les étudiants de l'UdeM un régime annuel d'assurances [médicale](#) et [dentaire](#). La période de couverture s'étend de septembre à août. Vous êtes automatiquement inscrit à ce régime d'assurance.

Pour annuler votre participation, il est important de respecter les dates limites. Le retrait doit se faire avant le 30 septembre pour la session d'automne. Pour les étudiants inscrits seulement à la session d'hiver, le retrait doit se faire avant le 31 janvier. Vous pouvez faire le [retrait ou apporter des changements à votre couverture](#).

Si vous êtes un étudiant international, vous êtes uniquement éligible à la portion assurance dentaire. Pour le volet médical, vous êtes automatiquement inscrit à un [régime collectif d'assurance médicale](#). Sachez toutefois que si vous changez de statut et que vous êtes éligible à la carte d'assurance-maladie de la [RAMQ](#), vous pourrez faire une demande pour l'assurance médicale auprès de l'[ASEQ](#).

Pour plus d'informations, consultez le [Bureau des étudiants internationaux \(BEI\)](#).

1.4 Agenda étudiant

L'agenda est un outil gratuit mis à votre disposition par la [FAÉCUM](#) et par l'[AGEEFEP](#). Il renferme une foule de renseignements utiles. Pour vous le procurer, présentez-vous à l'un des [comptoirs de la FAÉCUM](#), muni de votre [carte étudiante](#). Sachez qu'à la rentrée d'automne, il est aussi disponible dans divers points de distribution temporairement installés sur le campus.

1.5 Achat d'un ordinateur portable

Aujourd'hui, l'achat d'un ordinateur portable est un incontournable. Vous trouverez des recommandations sur la page de nos [Services informatiques](#).

Pour toute question ou aide informatique, vous pouvez contacter notre équipe technique par courriel : informatique@ame.umontreal.ca.

1.6 Casier

Vous pouvez [louer un casier](#) à partir de la 3^e semaine du mois d'août jusqu'au 1^{er} mai, selon la disponibilité et moyennant des frais de 10\$. Pour faire une réservation, vous devez vous présenter à la régie du Pavillon Roger-Gaudry dès maintenant, et ce, jusqu'au la deuxième semaine de septembre.





02

Des outils indispensables

...pour se connecter et se renseigner

2.1 Dates importantes

6 septembre 2022 : Rentrée scolaire

21 septembre 2022 : Date limite pour modification des choix de cours

11 novembre 2022 : Date limite pour abandon d'un cours

23 décembre 2022 : Fin de session automne

9 janvier 2023 : Rentrée scolaire

24 janvier 2023 : Date limite pour modification des choix de cours

17 mars 2023 : Date limite pour abandon d'un cours

28 avril 2023 : Fin de session hiver

N'hésitez pas à consulter régulièrement les différents calendriers afin de ne rater aucun événement pouvant vous intéresser.

- [Calendrier de la Faculté de l'aménagement](#)
- [Calendrier universitaire](#)
- [Calendrier de toutes les activités organisées à l'UdeM](#)
- [Calendrier des SVÉ](#)

Collation des grades

Chaque année, nous célébrons la réussite des diplômés de la Faculté de l'aménagement lors de la cérémonie de la [collation des grades](#). Pour connaître le lieu et l'horaire de la collation des grades, ainsi que les détails concernant l'inscription, consultez cette [page](#). Les diplômés des programmes de doctorat sont invités à la Collation des doctorats de 3^e cycle qui se tient au mois de juin.

2.2 Votre code d'identification et votre UNIP

Votre code d'identification et votre UNIP vous donnent accès au [Centre étudiant](#), à [StudiUM](#), aux [réseaux sans fil](#) et aux ordinateurs publics du campus.

Comme code d'identification, vous pouvez utiliser, soit votre code permanent, soit votre code d'accès TI - DGTIC.

- Votre code permanent est celui formé d'une suite de 12 caractères (NOMPjjmmaaaa)
- Votre code d'accès TI-DGTIC est habituellement formé de la lettre « p » suivi de 7 chiffres

Pour connaître votre code d'accès TI-DGTIC, inscrivez votre code permanent ainsi que votre UNIP et cliquez sur « Validez ». Vous retrouverez votre code d'accès DGTIC dans le menu de gauche « Mon profil DGTIC », en sélectionnant « Accès à mon profil ». Notez que les navigateurs Apple Safari et Chrome ne sont pas compatibles avec le service « Mon profil DGTIC ». Vous devrez donc utiliser Internet Explorer ou Mozilla Firefox.

De son côté, le UNIP est votre mot de passe requis pour l'accès aux plateformes web de l'UdeM. Vous recevrez un courriel avec un UNIP temporaire, ainsi que les instructions pour obtenir le UNIP de votre choix. Le nouveau UNIP que vous créerez devra être changé tous les 6 mois et est soumis à des règles de validation strictes auxquelles vous devrez vous conformer.

Quoi faire en cas de perte de votre UNIP ?

- Si vous tentez de vous connecter à un service UdeM, cliquez sur les liens disponibles à la page d'authentification du service auquel vous tentez d'accéder. Vous aurez besoin de votre code d'identification.
- Si vous n'avez pas votre code d'identification, présentez-vous avec une pièce d'identité avec photo au [Bureau du registraire](#).
- Les stagiaires postdoctoraux qui oublient leur UNIP doivent contacter directement le vice-rectorat adjoint aux études supérieures via l'adresse courriel stagiairespostdoc@umontreal.ca.

Pour toute information supplémentaire, consultez le [site web des Technologies de l'information \(TI\)](#).

2.3 Adresse courriel

Lorsque vous êtes admis, l'UdeM vous attribue une adresse de courriel institutionnelle de type prenom.nom@umontreal.ca. L'utilisation du courriel institutionnel est la seule façon de garantir les communications avec l'Université. Il est donc fortement recommandé de l'utiliser dans tous vos échanges.

Une fois votre courriel activé, vous pouvez rediriger celui-ci vers votre service de messagerie personnel, plutôt que de garder la boîte aux lettres offerte par l'Université. Les étudiants et diplômés peuvent aussi bénéficier du service de [courriel institutionnel infonuagique](#).

Pour plus d'informations, consultez la section « Courriel » du [site web des Technologies de l'information](#).

2.4 Réseau sans-fil (WI-FI)

Vous pouvez accéder au réseau sans fil dans tous les pavillons de l'UdeM. Vous aurez besoin de votre [code d'identification](#) et de votre [UNIP](#). Deux réseaux sans fil sont à votre disposition : une connexion non sécurisée et une connexion avec cryptage (sécurisée).

[Pour configurer la connexion avec cryptage](#)

[Pour toute autre information](#)

2.5 Centre étudiant ou portail étudiant

Le [Centre étudiant](#) vous permet d'effectuer vous-même de nombreuses opérations : changement d'adresse, consultation de votre facture pour vos droits de scolarité, accès à vos données d'études, à vos reçus d'impôt, recherche de votre horaire, d'un cours ou d'un programme d'études, etc.

2.6 Demande de documents officiels

Pour obtenir une attestation d'inscription ou un relevé de notes officiel, vous devez passer par le [Bureau du registraire](#) ou en [faire la demande en ligne](#) via votre Centre étudiant. Pour ces documents officiels, des frais s'appliquent. Notez qu'un relevé de notes non officiel est aussi disponible sans frais dans votre « [Centre étudiant](#) », à la section « Études ».

Votre diplôme vous sera envoyé par la poste, à l'adresse indiquée dans votre Centre étudiant. Veillez à ce qu'elle soit à jour.

[Pour obtenir un duplicata de votre diplôme](#)

2.7 StudiUM

L'UdeM met à la disposition des professeurs et des étudiants un environnement numérique d'apprentissage et de collaboration.

[StudiUM](#) peut être utilisé afin de soutenir les activités suivantes :

- Diffusion de ressources documentaires
- Échanges et collaboration
- Travaux de groupe
- Évaluation et notation

Vous devez être sur la liste des étudiants inscrits du cours pour y avoir accès. Vous aurez besoin de votre [code d'identification](#) et de votre [UNIP](#) pour vous authentifier.

Pour vous familiariser avec cette plateforme, vous pouvez consulter

le [guide de démarrage](#). Nous vous conseillons de le faire le plus rapidement possible, puisque vous serez invité à utiliser StudiUM dès la 1^{ère} semaine de cours.

2.8 Mon UdeM

[Mon UdeM](#) est une toute nouvelle plateforme dans laquelle tous les outils essentiels à votre parcours étudiant sont disponibles: le Centre étudiant, StudiUM, vos courriels, votre calendrier, des nouvelles, etc. Vous pourrez personnaliser ce portail selon vos préférences.

2.9 Carrefour numérique

Le [Carrefour numérique](#) est un site aux multiples fonctions et vise principalement à aider l'apprentissage de nouvelles connaissances en lien avec différents logiciels utiles et essentiels dans les programmes de la Faculté de l'aménagement.

Selon votre parcours, vous trouverez dans le Carrefour numérique une foule de ressources pouvant vous aider à apprivoiser différentes tâches, de niveaux débutant à avancé. En plus de vous aider avec des tâches communes en aménagement, le Carrefour numérique vous encourage également à trouver d'autres ressources en ligne, accessibles dans chaque capsule. Enfin, en association avec le Centre étudiant de soutien à la réussite, vous découvrirez divers liens pour vous aider dans votre vie étudiante.

2.10 Glossaire

Consultez le [Glossaire](#) qui regroupe les définitions des termes fréquemment utilisés à l'UdeM. Il vous sera utile au moment de faire vos opérations dans le Centre étudiant.

2.11 Répertoire de l'UdeM

Le [répertoire de l'UdeM](#) permet de trouver rapidement les coordonnées des individus, des départements et services de l'Université.

Pour trouver l'adresse courriel d'un étudiant ou d'un membre du personnel, la section « Personnes » offre un moteur de recherche simple et efficace. Lorsque disponibles, le numéro de téléphone et le local précis des personnes recherchées sont affichés. De plus, le répertoire donne accès aux coordonnées générales des facultés, des départements, des unités de recherche, des services offerts sur le campus, des campus régionaux, des établissements affiliés et des répertoires des autres universités québécoises.

Vous pourrez retrouver le lien de la Faculté de l'aménagement sous l'onglet « [Facultés et départements](#) ».

Le site du [VRRDCI](#) (Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation), donne accès à toutes les informations pour contacter les principaux acteurs du domaine de la recherche universitaire. [Consultez le Répertoire des unités de recherche.](#)

...pour se documenter et travailler

2.12 Bibliothèques de l'UdeM

Les [bibliothèques de l'UdeM](#) vous offrent une multitude de services et de ressources pour soutenir vos recherches et stimuler votre créativité.

L'outil de recherche [Sofia](#) est un guichet unique donnant accès aux ressources imprimées ou électroniques disponibles à l'UdeM, et plus largement aux collections des 17 autres universités québécoises. Avec votre carte étudiante, vous pourrez emprunter un maximum de 100 documents et du matériel sous [certaines conditions](#).

Votre UNIP/mot de passe ([SIM-UdeM](#)) donne accès :

- à votre dossier dans Sofia pour gérer vos emprunts, renouveler ou réserver un document, créer des listes personnalisées privées ou partagées
- aux ordinateurs et à l'impression lorsque vous êtes à la bibliothèque
- aux bases de données, aux documents et articles électroniques

Utilisez la connexion UdeM avec cryptage sur le campus et configurez le [Proxy](#) pour un accès hors campus aux ressources électroniques.



Le [portail en aménagement](#) rassemble la documentation utile aux disciplines de la faculté :

- des guides disciplinaires pour débiter l'exploration des sources d'information dans chaque domaine
- des outils ciblés pour la recherche d'articles, d'images, de données géospatiales
- l'offre de formations
- les nouveautés de la bibliothèque

Besoin de soutien ?

- [Clavardage](#) : pour un dépannage rapide
- [Formations pour tous](#) : offre de formations en ligne
- [Joindre le personnel de la Bibliothèque d'aménagement](#)

La [Bibliothèque d'aménagement](#), c'est aussi le prêt d'équipements (5 ordinateurs Surface Book 2 avec la suite Creative Cloud, des tables lumineuses, etc.) et la possibilité de réserver des salles de travail en équipe.

Pour plus d'informations sur le réseau des bibliothèques de l'UdeM, consultez la page [Première fois aux bibliothèques/UdeM?](#)

2.13 Location d'un local ou d'une salle de travail

[Demande en ligne pour réserver un local sur le campus](#)

[Demande en ligne pour réserver une salle d'étude ou de travail à la bibliothèque de votre choix](#)

2.14 Ateliers de fabrication

Cinq ateliers de fabrication (bois, métal, numérique, plastique) sont à votre disposition pour réaliser vos projets. Chacun des ateliers dispose de machines-outils qui doivent être utilisées avec soin. Des techniciens sont présents dans chaque atelier pour vous apprendre à travailler de façon sécuritaire et autonome.

- Atelier de maquette (local 0094): Charles Boily, 514 343-6111 #1032
- Atelier de bois (local 0097): Pierre Ouellet, 514 343-6111 #3774
- Atelier de métal (local 0156): Simon Guérin, 514 343-6111 #1879
- Atelier de plastique (local 0154): Poste vacant 514 343-6111 #1878
- Atelier numérique (local 0127) : Guy Fortin, 514 343-6111 #45114.

Pour réserver une plage à l'atelier numérique, [veuillez-vous inscrire ici](#).

2.15 Matériauthèque

La Matériauthèque est un centre d'informations d'actualité qui diffuse la connaissance sur les matériaux et leur emploi pour la conception de projets en design. Elle favorise le contact direct des étudiants avec des composants de la construction, de la fabrication et de la finition et incite la manipulation des matériaux pour stimuler le développement de possibilités de transformation inédites. La Matériauthèque est située au local 3153 (3^e étage), dans les ateliers de design d'intérieur, 514-343-6161 # 31044.

2.16 Coop

La [Coop Aménagement](#) dessert la Faculté de l'aménagement et offre une librairie spécialisée avec plus de 2500 titres, en magasin ou en ligne, un service d'achat et de vente de livres usagés, un service d'impression numérique, du matériel scolaire et d'art graphique et un café étudiant. La boutique est située au local 0046.

2.17 Laboratoires informatiques

Quatre laboratoires informatiques dédiés à l'enseignement desservent le pavillon. Les laboratoires informatiques demeurent accessibles en dehors des heures de cours pour permettre aux étudiants de réaliser les travaux universitaires.

Pour tous les détails, visitez les [Services informatiques](#).

2.18 Prêt d'équipements audiovisuels et informatiques

La Faculté est desservie par le point de service technique (PST) des Technologies de l'information (TI) du Pavillon Marguerite-d'Youville (2375, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, local 1088). Sur présentation de votre carte étudiante et à des fins académiques, vous pouvez emprunter du matériel audiovisuel : caméra, projecteur, spot d'éclairage, etc.

La liste du matériel disponible est publiée sur le [site des TI](#). Pour plus de détails et pour connaître les heures d'ouverture : 514 343-7681.

2.19 Logithèque

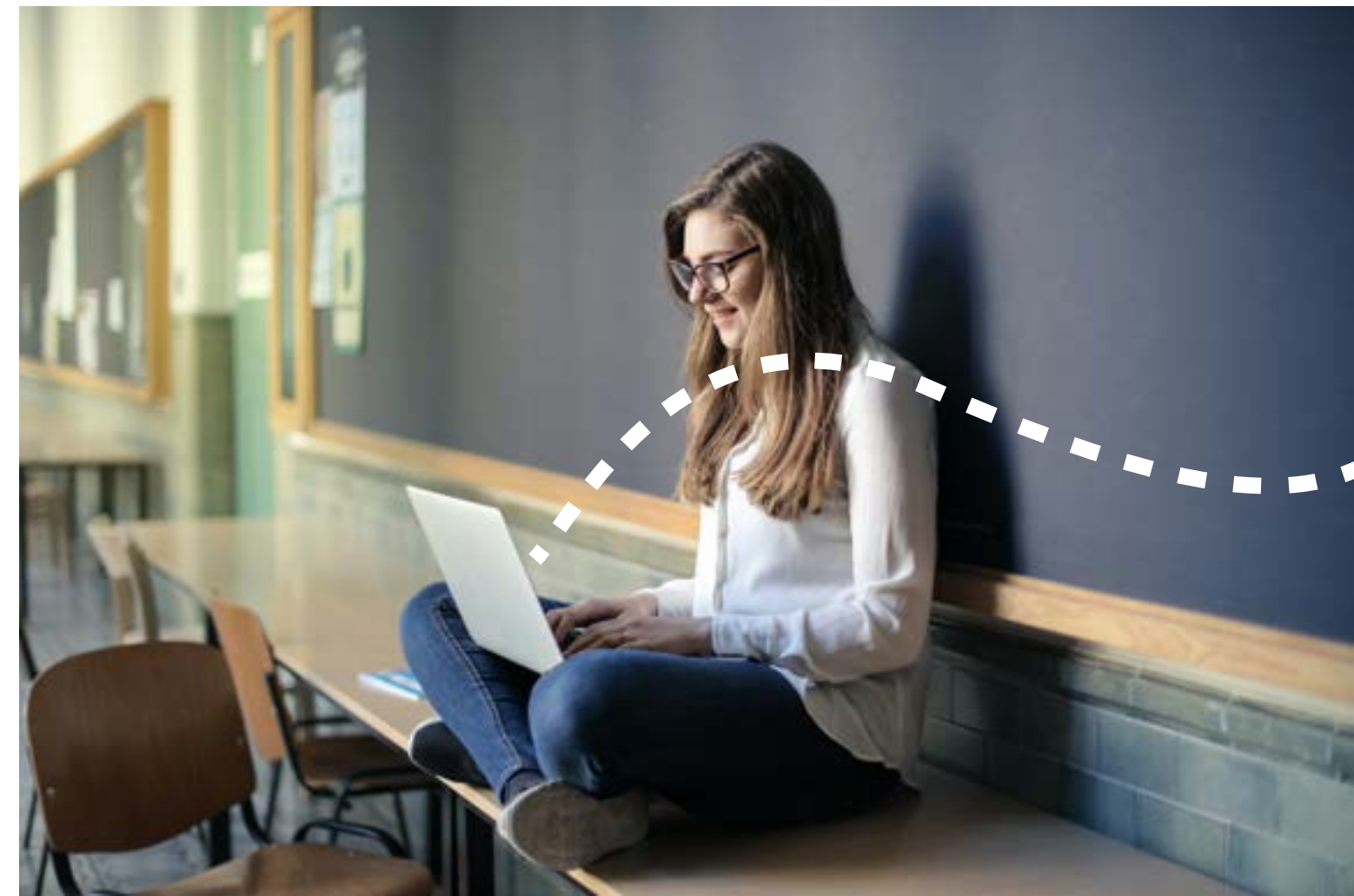
En tant qu'étudiant de l'UdeM, il vous est possible d'installer gratuitement un certain nombre de logiciels et outils de travail sur votre ordinateur, à utiliser sur le campus et hors campus. La [logithèque de l'UdeM](#) est un moyen de faciliter les conditions de travail à chacun des membres de la communauté de l'université.

2.20 Photocopies et impressions

Plusieurs photocopieurs, à la Bibliothèque et devant la COOP, sont à votre disposition.

La [COOP aménagement](#) offre un service complet d'impression numérique (impression grand format, impression laser couleurs, service de finition et de reproduction). La boutique est située au local 0046. N'hésitez pas à visiter leur page [Facebook](#).

De plus, le service d'impression de l'UdeM ([SIUM](#)) vous offre un service d'impression et de finition de documents à bon prix. Deux comptoirs du service sont situés sur le campus principal, soit au [Pavillon Roger-Gaudry](#) et au [Pavillon 3200, rue Jean-Brillant](#).



...pour s'informer

2.21 Sites web

Les sites web de la [Faculté de l'aménagement](#) et de ses disciplines, [Design](#), [Architecture](#), [Urbanisme](#) et [Architecture de paysage](#) sont une source incontournable d'informations. Événements, nouvelles, expertises de recherche de nos professeurs, espace étudiant, coordonnées de notre personnel... vous y trouverez une foule d'informations utiles.

2.22 Affichages

Situé dans les corridors menant au secrétariat de votre École, le babillard de la vie étudiante (événements, activités, offres d'emploi) regroupe de nombreuses informations qu'il est possible de retrouver également sur le site de l'École. D'autres panneaux d'affichages sont disponibles dans les couloirs menant aux salles de critiques.

2.23 Courriel UdeM et infolettre

Votre adresse courriel UdeM est un des principaux canaux de transmission d'information. Pensez à la consulter quotidiennement.

Aussi, environ quatre ou cinq fois par année, vous recevrez par courriel [l'infolettre de la Faculté de l'aménagement](#). Vous pourrez ainsi vous tenir informé de toutes les nouvelles de la Faculté et de votre École et y trouver de l'information concernant, entre autres, les différents événements à venir tels colloques, séminaires, etc.

Pensez également à vous abonner à l'infolettre de [UdeMNouvelles](#).

2.24 Réseaux sociaux et médias

Pour être bien au fait des actualités, il vous est recommandé de vous abonner aux pages Facebook de la Faculté, de votre École et de votre association étudiante :

[Faculté de l'aménagement](#)

[École d'architecture](#)

[École de design – design d'intérieur](#)

[École de design – design industriel](#)

[École d'urbanisme et d'architecture de paysage](#)

[RÉA – Regroupement des étudiant\(e\)s en architecture Université de Montréal](#)

[RED Regroupement des Étudiant\(e\)s en Design de l'Université de Montréal](#)

[RÉAP – Regroupement des étudiantes et étudiants en Architecture de Paysage](#)

[RÉBU – Regroupement des étudiants-es au baccalauréat en urbanisme](#)

[RÉMU – Regroupement des étudiants à la maîtrise en urbanisme](#)

[ACSA – Association des Cycles Supérieurs en Aménagement](#)

CISM 89,3

La radio étudiante, propriété des étudiants de l'UdeM
cism893.ca

Quartier Libre

Le journal indépendant des étudiants de l'Université de Montréal
Quartierlibre.ca

UdeMNouvelles

Le site des nouvelles institutionnelles, sportives et culturelles du campus
nouvelles.umontreal.ca

UdeMTélé

Le réseau d'affichage dynamique du campus annonçant les services offerts et les activités de l'heure



03

Des informations utiles



Partie administrative

3.1 Statut d'inscription

Premier cycle

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; **les deux statuts d'inscription ne sont cependant pas autorisés dans tous les programmes.**

Études supérieures

L'inscription à temps partiel est possible aux DESS et aux microprogrammes. À la maîtrise et au doctorat, seuls les 4 statuts suivants sont possibles : temps plein, demi-temps, rédaction et correction (ces deux derniers statuts sont possibles lorsque l'étudiant a été inscrit à 3 sessions temps plein ou l'équivalent à la maîtrise et à 6 sessions temps plein ou l'équivalent au doctorat). Sachez que le statut varie en fonction du nombre de crédits auxquels vous êtes inscrit (veuillez communiquer avec votre TGDE pour obtenir plus d'informations à ce sujet).

Consultez votre TGDE, le [Bureau des droits de scolarité](#) ou le [Bureau d'aide financière](#) (BAF) pour toute autre question. Si vous êtes étudiant étranger, référez-vous au [BEI](#) pour connaître les modalités supplémentaires qui s'appliquent à vous. Par exemple, si vous êtes détenteur d'un permis d'études, vous êtes tenu d'être inscrit à temps plein.

3.2 Droits de scolarité

Les droits de scolarité et droits divers à payer varient en fonction de votre statut légal au Canada et de résident du Québec. Un avis vous sera transmis à votre adresse courriel de l'UdeM vous informant que votre relevé de compte pour vos droits de scolarité est disponible dans votre [Centre étudiant](#).

Prenez connaissance des [dates limites de paiement](#). Si vous n'avez pas acquitté les [droits de scolarité](#) du présent trimestre en totalité avant la date limite de paiement, vous ne pourrez pas vous inscrire aux cours du trimestre subséquent.

3.3 Désistement de frais non obligatoires

En plus d'une annulation possible de la [couverture d'assurance offerte par la FAÉCUM](#), vous pouvez être exempté des frais du Fonds d'amélioration de la vie étudiante, des Frais technologiques et de soutien, de la Halte-Garderie, du [journal Quartier Libre](#) et de la [radio étudiante CISM](#).

Prenez connaissance des modalités de désistement.

3.4 Étudiants internationaux

Si vous êtes étudiant étranger, n'oubliez pas de [compléter votre dossier](#) à chaque trimestre via le BEI, et ce, dans les dates limites. Si vous ne respectez pas les délais, vous serez désinscrit de manière définitive pour le trimestre en cours. Pour toute autre information, n'hésitez pas à consulter le site et l'équipe du [BEI](#).

3.5 Crédit universitaire

Un crédit est l'unité de mesure de la charge de travail que vous devez consacrer à une activité académique, en additionnant le temps requis pour chacun des points suivants :

- Le temps d'enseignement en classe
- Le travail personnel incluant les travaux pratiques (ou laboratoires), les lectures et l'étude

Au premier cycle (baccalauréat et certificat), un cours de 3 crédits équivaut à 45 heures de cours et 90 heures d'étude et de travail personnel, réparties sur un trimestre de 15 semaines, soit une moyenne de 9 heures par semaine.

Aux cycles supérieurs (DESS, maîtrise, doctorat, microprogrammes), la valeur d'un crédit est officiellement la même qu'au premier cycle, mais la charge de travail est généralement plus exigeante. Pour les crédits d'activités de recherche, la charge est très variable.

3.6 Reconnaissance de crédits

Il existe plusieurs formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours, l'exemption, le transfert. Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celles auxquelles vous devez vous inscrire, vous devez en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où vous présenterez votre demande d'admission ou au premier trimestre de votre inscription. Pour tous les détails, voir l'article 8 du [Règlement des études du premier cycle](#) et l'article 12 du [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#).

Partie académique

3.7 Cheminement des études

Le cheminement des études varie en fonction de votre programme d'études. Pour connaître votre cheminement :

École d'architecture

[Baccalauréat en sciences, architecture](#)
[Maîtrise en architecture](#)

École de design

[Baccalauréat en design d'intérieur](#)
[Baccalauréat en design industriel](#)

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Mineure en design des jardins
Baccalauréat en architecture de paysage
Maîtrise en architecture de paysage
Mineure en urbanisme
Baccalauréat en urbanisme
Maîtrise en urbanisme (avec travail dirigé)

Pour les cheminements des autres programmes, veuillez-vous adresser à votre TGDE.

Cycles supérieurs

- Sachez qu'un [Guide de l'étudiant aux cycles supérieurs](#) est également à votre disposition. Il contient diverses informations utiles (soutien financier, choix du directeur de recherche, encadrement...)
- Consultez le résumé de toutes les [étapes importantes et les dates limites](#) à respecter aux cycles supérieurs
- Découvrez les informations concernant le [cheminement et l'encadrement des mémoires et des thèses](#) et obtenez les [formulaires à remplir](#)

3.8 Cours

Les cours se déclinent selon les caractéristiques suivantes :

- **Obligatoire** : jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et imposé à tous les étudiants inscrits au programme
- **À option** : choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation, parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme
- **Au choix** : choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire
- **Hors programme** : cours comportant des crédits, mais qui ne peut être comptabilisé dans un programme et qui est non contributoire à la moyenne
- **Préalable** : doit avoir été suivi et achevé avant un autre cours

3.9 Choix de cours (inscription)

Premier cycle

Vous devez vous inscrire à vos cours suivant la procédure et les délais qui vous sont indiqués dans votre [Centre étudiant](#). Vous recevrez un courriel de votre TGDE vous avisant de l'ouverture des inscriptions. **Vous devez faire votre inscription pour l'automne ET l'hiver.**

Études supérieures

Si vous êtes inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat, vous devez au préalable faire approuver votre plan global d'études par le responsable de votre programme, puis votre TGDE vous inscrira.

**Si vous êtes inscrit à la maîtrise en architecture, vous n'avez pas de plan global d'études à faire approuver.*

Pour vous aider dans votre inscription, visionnez la [capsule d'aide](#).

Pour connaître l'horaire de vos cours, consultez la section Document d'information de l'Espace étudiant.

3.10 Demande d'exemption et d'équivalence de cours

Les demandes d'équivalence et/ou d'exemption de cours sont la responsabilité des nouveaux étudiants du programme. Vous devez démontrer la pertinence de votre requête en préparant un dossier complet. Toute demande reçue après la date d'échéance sera automatiquement refusée, à moins de cause majeure et en présentant un justificatif à l'appui.

Pour toute demande d'exemption ou d'équivalence de cours, veuillez vous référer à la section Documents d'informations de [l'École de design](#) et pour les programmes en urbanisme à [l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage](#). Pour les autres programmes, adressez-vous directement à votre responsable de programme ou à votre TGDE.

3.11 Transfert de cours

Il y a transfert lorsqu'un cours, suivi à l'Université de Montréal et pour lequel la note de passage a été obtenue et qui n'a pas contribué à l'obtention d'un grade, est reporté d'un programme à un autre ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. Pour tous les détails, veuillez-vous adresser directement à votre TGDE.

3.12 Choix de stage

Pour les programmes offrant la possibilité de suivre un stage, veuillez vous référer à votre responsable de programme.

3.13 Modification et abandon de cours

Si vous souhaitez modifier votre choix de cours ou votre inscription, les formulaires « Modification de choix de cours » et « Annulation et abandon de cours » sont disponibles dans votre [Centre étudiant](#). Assurez-vous de respecter [les délais](#).

Avant de passer à l'action, informez-vous au [BAF](#) sur l'effet que pourrait avoir une modification ou un abandon de cours sur votre calcul de prêts et bourses. Si vous êtes étudiant étranger, sachez qu'un abandon de cours peut annuler votre couverture d'assurance médicale dans certains cas. Il faut donc vous adresser au [BEI](#) pour obtenir plus d'informations.

3.14 Interruption des études

Premier cycle

L'étudiant au premier cycle peut demander une suspension de ses études. Cette demande doit être approuvée par le responsable de programme. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Pour tous les détails, veuillez consulter l'article 6.3 du [Règlement des études du premier cycle](#).

Études supérieures

Pour les DESS et les microprogrammes, l'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à votre candidature. Pour les maîtrises et doctorats, l'inscription est en continue, mais vous pouvez demander une suspension de votre inscription pour un maximum de trois trimestres, si les motifs invoqués sont acceptés par le responsable de votre programme. Consultez le [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#) pour tous les détails.

Pendant une période d'interruption, vous ne pouvez pas poursuivre d'activités reliées à votre programme ni recevoir d'aide financière.

3.15 Rédaction et aptitudes linguistiques

Si vous éprouvez des difficultés à rédiger des textes sans faute de français et si vous voulez développer votre maîtrise de la langue française et vos compétences en rédaction, consultez le [Centre d'aide en français \(CAF\)](#).

[Tout savoir sur les tests de français à l'UdeM](#)

À l'UdeM, les mémoires et les thèses doivent être rédigés en français. Des exceptions sont possibles en fonction de la langue dans laquelle vos études antérieures ont été réalisées ou, beaucoup plus rarement, des objectifs de votre programme d'études et de recherche. Un étudiant de premier cycle pourrait aussi être autorisé à remettre un examen ou un travail rédigé en anglais pendant une période d'adaptation.

Pour plus d'informations, consultez :

- [Le Guide de présentation des mémoires et thèses](#)
- [Le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)

3.16 Échelle de notation

Les notes finales d'un cours sont sous la forme littérale et sont accessibles dans votre [Centre étudiant](#), dans la section « Consultation de vos notes ».

3.17 Absence aux évaluations et fin de candidature

La présence aux activités d'évaluation (examens, travaux réalisés en classe, etc.) et aux activités de stage est obligatoire, tel que décrit à l'article 9.7 du [Règlement des études du premier cycle](#) et à l'article 29 du [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#).

3.18 Vérification et révision de l'évaluation

Selon le Règlement pédagogique, le professeur est responsable de l'évaluation. C'est lui qui détermine les formes d'évaluation, leurs modalités et leur valeur respective dans le résultat global pour le cours. C'est lui aussi qui détermine les critères de réussite de chacune des évaluations de son cours. Cependant, trois mécanismes sont à la disposition de l'étudiant qui considère qu'il y a eu erreur ou injustice dans une ou plusieurs de ses évaluations : la vérification, la révision et la révision exceptionnelle. Au besoin, le recours à ces mécanismes doit se faire dans cet ordre. Les délais à respecter et les procédures sont décrits à la section IX du [Règlement des études du premier cycle](#) et à la section VII du [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#).

Règlementation et procédure

3.19 Éthique de recherche

Pour les étudiants des programmes de maîtrise avec mémoire ou de doctorat, il est essentiel que vous consultiez le site web du [CÉRES](#) avant de déposer votre projet de recherche et vous assurer qu'il réponde aux standards en vigueur. Le CÉRES est chargé d'étudier les demandes d'évaluation éthique à l'UdeM. Prendre note que l'approbation éthique pourrait aussi être transmise par un comité autre que le CÉRES. Cela varie en fonction du centre de recherche où est affilié votre directeur. [Pour plus d'information sur le CÉRES](#)

- Pour tout savoir sur les [conflits d'intérêt en recherche](#)
- Pour consulter le [répertoire de tous les règlements, directives, politiques et procédures en recherche à l'UdeM](#)

3.20 Règlement des différends et processus de plaintes

La Faculté favorise la médiation qu'elle considère comme le premier moyen à privilégier pour résoudre les conflits. Il est d'abord recommandé d'aller vers la personne en cause pour discuter de la situation problématique. Si ce n'est pas possible, l'étudiant peut alors se tourner vers la direction de l'École, selon la hiérarchie institutionnelle. Ainsi, l'étudiant pourrait consulter successivement, à défaut de connaître le succès escompté avec le ou les premiers intervenants rencontrés, le responsable de programme, une vice-doyenne ou un vice-doyen, puis le doyen.



Les étudiants peuvent aussi partager leurs préoccupations avec des représentants de leur association étudiante qui les guideront vers les ressources appropriées :

- [RÉA – Regroupement des étudiant\(e\)s en architecture Université de Montréal](#)
- [RED Regroupement des Étudiant\(e\)s en Design de l'Université de Montréal](#)
- [RÉAP – Regroupement des étudiantes et étudiants en Architecture de Paysage](#)
- [RÉBU – Regroupement des étudiants-es au baccalauréat en urbanisme](#)
- [RÉMU – Regroupement des étudiants à la maîtrise en urbanisme](#)
- [ACSA – Association des Cycles Supérieurs en Aménagement](#)

Les étudiants peuvent se référer aux procédures de plainte formelles édictées par l'Université de Montréal. [Les procédures à suivre pour les plaintes à caractère académique](#) (révision d'une évaluation, exclusion d'un programme, prolongation des délais, etc.) doivent être respectées.

Pour tout autre type de plainte, il existe différents règlements et politiques permettant de guider les étudiants dans leur processus. En matière de harcèlement, c'est la [Politique contre le harcèlement](#) qui s'applique. Il est conseillé d'aller directement consulter le [Bureau d'intervention en matière de harcèlement \(BIMH\)](#).

3.21 Ombudsman

L'Université de Montréal met à la disposition de ses étudiants le Bureau de l'ombudsman. Il est le dernier recours pour résoudre une difficulté lorsque toutes les ressources mises à votre disposition ont été essayées. Il intervient avec équité pour faire corriger toute injustice ou discrimination à votre égard.

L'[ombudsman de l'UdeM](#) peut agir à titre de conseiller ou de médiateur dans tous les conflits entre un autre membre de la communauté universitaire et vous. Il offre aux étudiants des conseils, et ce, à toutes les étapes de leur processus de plainte. Il est également le dernier recours pour un étudiant qui se sentirait lésé face à une décision finale rendue, alors qu'il aurait épuisé tous ses recours possibles.

[Pour plus d'information ou pour contacter le bureau de l'ombudsman](#)

3.22 Règlements et politiques

Diverses règles régissent le fonctionnement des activités de l'UdeM et de la Faculté de l'aménagement. Par votre inscription, vous vous engagez à les respecter. Elles se trouvent formulées dans différents documents officiels. À titre d'étudiant, vous devez prendre connaissance des principaux règlements et politiques :

- [Règlement des études de premier cycle](#)
- [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)
- [Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants de premier cycle](#)
- [Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs](#)
- [Règlement disciplinaire concernant les étudiants](#)

À ceux-ci s'ajoutent d'autres règlements, politiques et directives :

- [Politique linguistique de l'Université de Montréal](#)
- [Règlement sur les conflits d'intérêt](#)
- [Règlement concernant le service et la vente de boissons alcooliques](#)
- [Directives relatives aux divers permis dans le cadre d'événements avec consommation d'alcool à l'Université de Montréal](#)

[Retrouvez tout autre document officiel de l'UdeM](#)

3.21 Plagiat et fraude

À la Faculté de l'aménagement, nous avons particulièrement à cœur l'intégrité et la probité intellectuelle. L'étudiant reconnu coupable de plagiat ou de fraude est passible de plusieurs sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de son programme.

Pour bien démêler [les concepts d'intégrité, de plagiat et de fraude](#). Vous trouverez également sur ce site une multitude de ressources pour vous assurer de bien respecter les normes établies.



04

Vie étudiante

4.1 Centre sportif

Le [Centre d'éducation physique et des sports de l'UdeM \(CEPSUM\)](#) est votre centre sportif. Il vous offre, à tarif étudiant, une variété d'activités et de cours, une salle d'entraînement, la possibilité de réserver des terrains de sport, et plus encore. Surveillez bien les dates d'inscription dès la rentrée.

4.2 Associations étudiantes

Regroupement des étudiants en architecture

Le [Regroupement des étudiants en architecture \(RÉA\)](#) est une association qui représente les étudiantes et les étudiants du baccalauréat et de la maîtrise en architecture. Il voit notamment à la promotion de leurs intérêts, organise des activités qui favorisent les liens et la vie étudiante et informe ses membres des activités et projets susceptibles de les intéresser. Pour rejoindre le RÉA : executif.rea@gmail.com

Regroupement des Étudiants en Design

Le [RED \(Regroupement des Étudiants en Design\)](#) est un regroupement d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs (C.E) siègent sur différents comités comme le CEEDIN (Comité des études en design industriel) et le CEDEI (Comité des études en design d'intérieur). Le RED voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante en design. Par le biais de ses activités formatrices et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants et employeurs.

Regroupement des étudiantes et des étudiants en architecture de paysage

Le Regroupement des étudiantes et des étudiants en architecture de paysage (REAP) vise l'amélioration du cadre de vie de ses membres. Cet objectif passe par la création de liens étroits entre les étudiants et le corps professoral. Que ce soit par des activités sociales ou des projets étudiants (programme de charrette, conférences...), le REAP cherche à générer des opportunités d'échanges, à l'intérieur de la Faculté de l'aménagement, portant sur les différents enjeux du paysage. Avec les nouvelles possibilités qui s'offrent aux étudiants (voyages d'études, ateliers à l'étranger, participation au

LABASH, etc.) venant se greffer au programme d'échanges internationaux déjà solidement établi, les étudiants en architecture de paysage peuvent donc expérimenter la vision internationale prise par la profession au cours des dernières années.

Ainsi, les étudiants peuvent s'engager à fond dans leurs études et profiter des expériences et du bagage culturel de leurs collègues. De plus, le REAP s'implique dans les décisions de l'École en siégeant aux réunions départementales. À une plus grande échelle, en participant aux réunions officielles de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), le REAP tisse des liens de premier ordre entre les étudiants et leur futur milieu de travail. Évidemment, la réussite des objectifs du REAP est directement liée à l'implication des étudiants dans les différents projets et initiatives qu'elle peut appuyer financièrement ou techniquement. Voir la page [Facebook](#) du REAP et contacter l'association: architecture.de.paysage@gmail.com.

Regroupement des étudiants du baccalauréat en urbanisme (RÉBU)

Le RÉBU représente les étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle (baccalauréat et mineure) en urbanisme à l'Université de Montréal. L'association a pour but de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de ses étudiantes et étudiants auprès de l'université et de toutes autres instances. Retrouvez le RÉBU sur sa page Facebook <https://www.facebook.com/assorebu/> ou contactez l'association par courriel: asso.rebu@gmail.com.

Regroupement des étudiants à la maîtrise en urbanisme (RÉMU)

Chaque année, le RÉMU organise des activités festives et professionnelles : soirée Vin & Fromage, 5 à 7, visite de firmes, speed-dating professionnel, visites à l'extérieur de Montréal et bien d'autres activités. De plus, l'association est historiquement très impliquée dans le rayonnement universitaire; elle a initié plusieurs comités, dont le Comité interuniversitaire urbain (CIU-IUC) et Perceptions, la revue des étudiant.e.s de la Faculté de l'aménagement.

Retrouvez le RÉMU:

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/remu.UdeM/>

Sur Instagram : <https://www.instagram.com/remu.udm/>

Sur le groupe Facebook: <https://www.facebook.com/groups/remu.UdeM/>

Par courriel: remu.udm@gmail.com

Association des Cycles Supérieurs en Aménagement

L'Association des Cycles Supérieurs en Aménagement (ACSA) a été créée en 2011 et regroupe les étudiants inscrits aux programmes suivants:

- Ph.D. interdisciplinaire en aménagement
- Ph.D. individualisé en architecture
- Maîtrise en Montage et gestion de projets d'aménagement
- Maîtrise en Conservation du patrimoine bâti
- Maîtrise en Design urbain
- Maîtrise Ville, territoire, paysage
- DESS en Montage et gestion de projets d'aménagement

L'ACSA a pour objectif de représenter ses membres et de défendre leurs intérêts au sein de la Faculté. L'association se caractérise par son interdisciplinarité, puisqu'elle n'est rattachée à aucune école en particulier et représente toutes les disciplines de l'aménagement. L'ACSA se démarque également par son intérêt pour la recherche scientifique, l'un des fondements essentiels des programmes des cycles supérieurs représentés. Le désormais traditionnel Colloque Perspectives 360° est organisé chaque année et vise à promouvoir et diffuser les travaux de recherche des étudiants auprès de la communauté universitaire. L'ACSA organise également diverses activités (séminaires et réseautage) au cours de l'année en fonction des besoins de ses membres. Retrouvez l'ACSA sur sa page Facebook www.facebook.com/acsa.UdeM.2018 ou contactez l'association par courriel acsa.UdeM.contact@gmail.com.

4.3 Services à la vie étudiante

Les **SVÉ** offrent des ateliers, des activités et diverses ressources sur le campus pour améliorer votre vie étudiante à l'UdeM.

4.4 Autres services offerts sur le campus

Voici un aperçu des différents services offerts aux étudiants sur le campus.

LE BUREAU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le Bureau des étudiants internationaux (BEI) est l'unique endroit sur le campus où l'attention du personnel est exclusivement portée sur les besoins et les demandes des étudiants étrangers. Il facilite l'intégration à la communauté universitaire et l'adaptation à la société québécoise. Le BEI a également le mandat de gérer le dossier des étudiants étrangers selon les modalités du [ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#).

LE CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE (CCE)

Le Centre de communication écrite a pour mandat d'aider les étudiants de l'Université de Montréal à améliorer leurs compétences en français écrit. Il propose chaque trimestre une grande variété d'ateliers gratuits et offre les services de tuteurs qui peuvent encadrer individuellement les étudiants inscrits au Centre d'aide en français. Les précieuses ressources qu'on trouve sur son site Web vous donneront une idée de la qualité de ce qui vous est offert au CCE.

THÈSEZ-VOUS

Aux 2^e et 3^e cycles, l'étape de la rédaction peut sembler laborieuse pour de nombreux étudiants. Plusieurs se sentent laissés à eux-mêmes, manquent de motivation et peuvent en arriver à abandonner leur projet de maîtrise ou de doctorat. Cette initiative de regroupement provenant d'étudiants vivant cette situation permet à ces derniers de se regrouper dans un lieu propice à la concentration, au partage, à la production et ce, dans un climat d'échange.

Thésiez-vous : « [Notre combat c'est la rédaction](#) ». Abonnez-vous à leur infolettre afin de rester informé du calendrier des retraites de rédaction.

LE SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES (SAC)

Vous pouvez vous [inscrire](#) aux différentes activités culturelles offertes sur le campus.

MAISON INTERNATIONALE

Pour étudier à l'étranger.

LE BUREAU DU LOGEMENT HORS CAMPUS

Consultez la banque de logements afin de trouver un appartement ou un colocataire.

LE CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Le Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) s'est donné comme mission de maintenir et d'améliorer la santé physique et psychologique des étudiants de l'UdeM et de son personnel.

LE SERVICE D'ACTION HUMANITAIRE ET COMMUNAUTAIRE (AHC)

L'Action humanitaire et communautaire (AHC) travaille à l'humanisation par la valorisation de la qualité de vie sur le campus. Il travaille, par des activités d'animation, à la sensibilisation et à l'engagement des groupes ou personnes.

LE BUREAU DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Ce service vise à faciliter l'intégration des étudiants handicapés, en leur fournissant tous les renseignements utiles ainsi que des ressources humaines et matérielles. Si vous êtes nouveau et que vous n'avez jamais utilisé le service de soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH), vous devez d'abord remplir et soumettre le formulaire d'inscription au SESH.

LE BUREAU DU REGISTRAIRE

Le Bureau du registraire est au cœur de l'administration pédagogique de l'Université. Sa mission première est d'assurer le lien entre les règlements pédagogiques des unités d'enseignement d'une part, et le traitement informatique des données d'autre part.

LE BUREAU DE L'AIDE FINANCIÈRE

Ce service vous aide à voir plus clair avec le programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et les autres services disponibles, comme les prêts de dépannage, les prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur, etc.

LE CENTRE DE SOUTIEN AUX ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE – EMPLOI

Le secteur Conseils carrière offre de l'accompagnement à tous les étudiants et diplômés, jusqu'à deux ans après leurs études. Les nouveaux étudiants à l'UdeM ont accès aux services du secteur Conseils carrière ainsi qu'aux Alerte-emploi dès la rentrée d'automne.

LE CENTRE DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CESAR)

Le CESAR offre des services aux étudiants qui éprouvent des difficultés dans leur parcours scolaire. Des ateliers de communication écrite, des rencontres avec des conseillers d'information scolaire et professionnelle, ou encore des conseillers d'orientation sont disponibles.

LE BAZAR

Le Bazar consiste en une collecte et vente d'articles divers. Les profits sont distribués sous forme de bons alimentaires aux étudiants éprouvant des difficultés financières. Vous pouvez devenir bénévole pour le Grand bazar et vous impliquer concrètement tout en vivant une expérience enrichissante. Quelques trouvailles à faire : vêtements, articles de cuisine, meubles et autres surprises ! Paiement en argent comptant seulement.

Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, local B-2375 (niveau mezzanine)
grandbazaretudiant@gmail.com
Tél. : 514 343-7896

LE SERVICE DES RÉSIDENCES

L'Université offre la possibilité de louer des studios simples ou doubles ainsi que des chambres meublées dans ses résidences universitaires aux étudiants inscrits à temps plein.

LA CLINIQUE JURIDIQUE

La Clinique juridique de la Faculté de droit de l'Université de Montréal offre un service de consultation juridique aux membres de la communauté universitaire et de ses écoles affiliées.

LA CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE

La Clinique universitaire de la vision est un centre de formation de pointe. Ouverte au public durant toute l'année, elle offre tous les services d'une clinique d'optométrie standard ainsi que l'expertise universitaire des enseignants. En plus de l'évaluation oculo-visuelle complète, les services offerts comprennent également des cliniques spécialisées pour mieux répondre aux différents problèmes visuels spécifiques.

4.5 Personnes ressources

Il peut arriver que vous rencontriez une difficulté au cours de votre formation : problème de réglementation, choix de cours, problème familial ou médical, difficulté de financement, tensions ou conflits avec un professeur, un superviseur, un responsable de programme, un directeur de recherche, un membre du personnel, etc. La plupart du temps, cela sera facile à résoudre, parfois cela sera plus compliqué.

Dans un premier temps, lorsque la chose est possible, tentez de résoudre le problème, en ayant une conversation simple, franche et directe avec la personne impliquée, afin d'arriver à une entente, en toute bonne foi. Vous avez également la possibilité de vous tourner vers des personnes agissant pour le bien-être des étudiants :

Les Sentinelles

Si vous ressentez le besoin d'être écouté par un membre du personnel de la Faculté vous pouvez vous tourner vers une sentinelle. Ces personnes sont formées pour vous accueillir avec respect et discrétion, vous écouter et vous orienter si nécessaire vers les bonnes ressources. Pour connaître les sentinelles de la [Faculté de l'aménagement](#).

Autres personnes ressources

Si vous rencontrez un problème d'ordre académique, il vous est conseillé de contacter en premier lieu votre TGDE ou le responsable de votre programme. La personne ressource contactée se chargera de transmettre le problème au niveau de la direction du département qui peut intervenir pour les problèmes liés à l'enseignement ou à la recherche (directions de recherche, problèmes survenant dans les cours ou avec un professeur, etc.)

Vous trouverez, à titre indicatif, à la fin de ce guide, des liens vers des listes de personnes ressources par école.

4.6 Sûreté et objets perdus

La [Sûreté](#) de l'UdeM a pour mission de protéger les personnes et les biens sur les terrains universitaires. Si la vie de quelqu'un est en danger, composez immédiatement le 911, puis appelez ensuite la Sûreté au 514-343-7771. Pour toute autre urgence, communiquez directement avec la Sûreté, ou utilisez le téléphone rouge d'urgence situé à droite sur le mur en face des ascenseurs (ligne directe avec la Sûreté). [Pour plus de renseignements](#). Tous les incidents doivent être rapportés en remplissant le [rapport d'accident/incident](#).

Les objets perdus et trouvés sont gardés à la régie du pavillon de la Faculté de l'aménagement.



Financement et emplois



5.1 Aide financière

Le programme de prêts et bourses du gouvernement québécois peut vous venir en aide si vous êtes dans le besoin. Certaines règles s'appliquent pour obtenir ce financement. À noter que cette aide n'est disponible que pour les étudiants québécois.

Consultez la [page web de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#) pour tous les détails. Pour toutes questions sur le financement de vos études et sur les programmes disponibles, contactez le [BAF](#) de l'UdeM.

5.2 Bourses, prix et distinctions

Pour tout savoir sur les prix et bourses aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles :

- [Aménagement](#)
- [Architecture](#)
- [Architecture de paysage](#)
- [Design](#)
- [Urbanisme](#)

Pour tout savoir sur le [soutien financier des études supérieures et plus particulièrement sur les bourses disponibles au vice-rectorat adjoint aux études supérieures](#).

Consultez les répertoires des [bourses de l'UdeM](#). Si vous avez des questions à propos des bourses d'études, n'hésitez pas à contacter le [service des Bourses d'études de l'UdeM](#).

5.3 Emplois

À tous les cycles d'études, des emplois vous sont parfois offerts par la communauté universitaire, tels que des postes d'auxiliaires d'enseignement ou de recherche et des postes de chargés de cours. Renseignez-vous auprès de votre département et de vos professeurs.

Plusieurs emplois sur le campus sont réservés aux étudiants. Pour connaître les postes offerts, consultez le [Centre étudiant de soutien à la réussite](#) (CÉSAR), secteur Emploi.

Sachez aussi que les « [Programmes études-travail](#) » peuvent être une possibilité d'emploi pour vous.

Si vous êtes étudiant étranger, consultez le site du [BEI](#) pour obtenir toute l'information nécessaire sur vos possibilités d'emploi et les documents requis à cette fin.



06

Se déplacer



6.1 Transport en commun

Le transport en commun demeure le choix par excellence pour se rendre à la Faculté de l'aménagement (Station Université de Montréal). Vous pouvez planifier vos déplacements sur le [site web de la STM](#).

L'utilisation des services de la STM s'effectue grâce à la [carte OPUS](#), une carte à puce sur laquelle vous pouvez charger vos titres de transport. Les bornes OPUS qui se trouvent dans les stations de métro vous permettent de recharger votre carte. Vous pouvez aussi la recharger dans différents points de vente agréés, notamment aux [comptoirs de la FAÉCUM](#) des pavillons Roger-Gaudry et Jean-Brillant.

Tous les étudiants à **temps plein**, peu importe leur âge, fréquentant un établissement reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), bénéficient du tarif étudiant ([tarif réduit](#)). Obtenez la carte OPUS à tarif réduit au Studio photo de la STM (Métro Berri-UQAM) ou pendant la tournée STM à l'Université.

Consultez le site [stm.info](#) pour de plus amples informations. L'attestation d'inscription requise pour la carte OPUS à tarif réduit se trouve dans votre Centre étudiant. Vous n'avez plus besoin de l'imprimer; les employés de la STM vous demanderont sur place de vous connecter.

6.2 Communauto

Le [service de partage d'autos Communauto](#) est facilement accessible dans tout le grand Montréal et autres grandes villes du Québec. Ce service pratique et économique est à la portée de tous ceux qui désirent se déplacer à un moindre coût.

6.3 Vélo

Les pistes cyclables et les vélos en libre-service BIXI sont nombreux à Montréal. Les personnes soucieuses de l'environnement privilégieront ce mode de transport écologique, pratique et économique. Vous pouvez vous abonner au service de vélos BIXI, d'avril à novembre. [Pour connaître tous les détails, ainsi que les stations BIXI près de votre pavillon.](#) Aussi, les étudiants abonnés à la carte OPUS de la STM bénéficient d'un tarif réduit à BIXI.

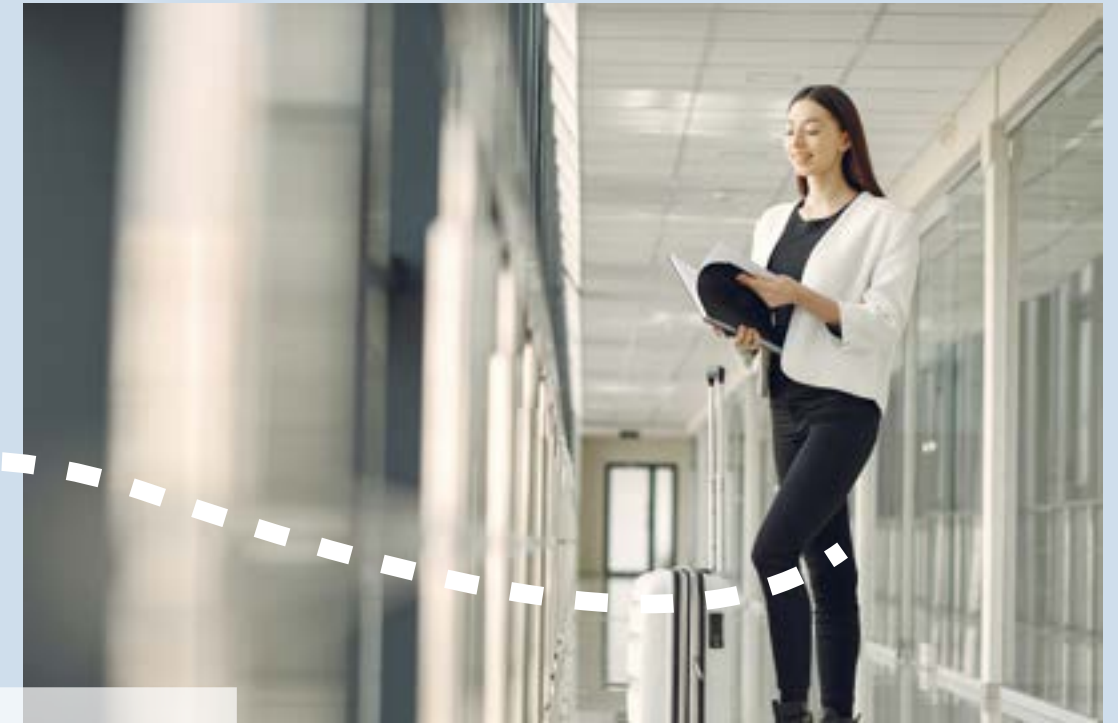
Si vous voulez circuler avec votre propre vélo, il existe une multitude de points de vente de vélos usagés sur l'île. Assurez-vous d'avoir un bon cadenas. Des supports à vélo sont mis à votre disposition près de l'entrée de chaque pavillon de l'UdeM.

Veuillez noter que le [Code de la sécurité routière](#) s'applique aussi aux cyclistes. Le port du casque est fortement recommandé.

6.4 Ballade à Montréal ou ailleurs au Québec

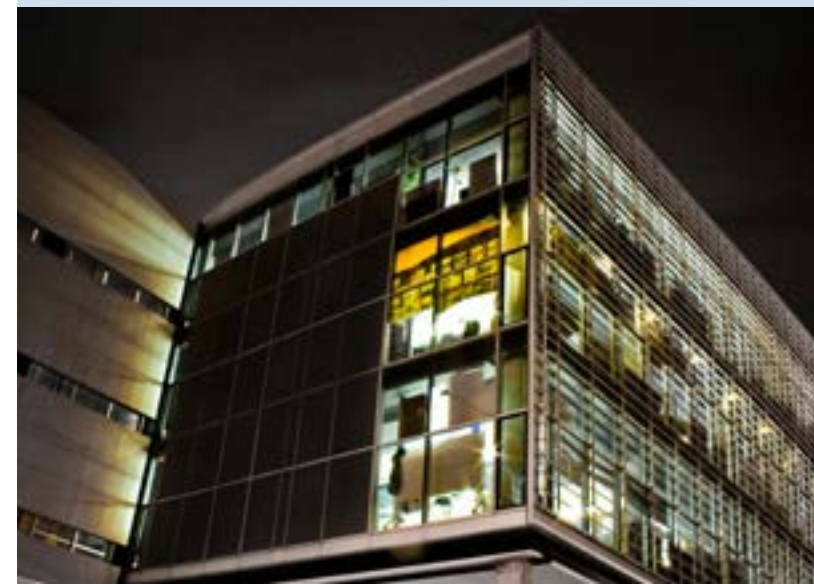
Vous êtes nouvellement installé à Montréal et vous avez envie de bouger, de voir la ville ou d'autres régions du Québec ? Vous voulez prendre le pouls de la diversité culturelle de Montréal et d'autres villes de la Belle Province ?

[Montréal info](#) met à votre disposition une multitude d'activités à faire et d'endroits à visiter : musées, restaurants, bars, boutiques. De plus, ce site vous informe des tours guidés de la ville de Montréal ou d'autres villes au Québec. Profitez-en ! Vous serez vite séduit.



07

Repères



7.1 Index des acronymes

ABA : Abandon
ACSA : Association des Cycles Supérieurs en Aménagement
BAF : Bureau de l'aide financière
BEI : Bureau des étudiants internationaux
BRI : Bureau de la recherche institutionnelle
CAF : Centre d'aide en français
CCE : Centre de communication écrite
CEPSUM : Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal
CERES : Comité d'éthique de la recherche en santé
CÉSAR : Centre étudiant de soutien à la réussite
CISM : Radio des étudiants (89,3 FM)
CSCP : Centre de santé et de consultation psychologique
DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
FAÉCUM : Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
F.A.Q. : Foire aux questions
M.Sc. : Maîtrise en sciences
PST : Points de services techniques
RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec
RÉA : Regroupement des étudiants en architecture
RÉAP : Regroupement des étudiantes et des étudiants en architecture de paysage
RÉBU : Regroupement des étudiants du baccalauréat en urbanisme
RED : Regroupement des Étudiants en Design
RÉMU : Regroupement des étudiants à la maîtrise en urbanisme
SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec
SAÉ : Services aux étudiants
SESH : Soutien aux étudiants en situation de handicap
STM : Société des transports de Montréal
TCTB : Technicien en coordination de travail de bureau
TGDE : Technicien en gestion des dossiers étudiants
TI : Technologies de l'information
UdeM : Université de Montréal
UNIP : Mot de passe

7.2 Foires aux questions

[F.A.Q. du Guide d'admission et des programmes d'études](#)
[F.A.Q. volet « Études » du site web de l'UdeM](#)
[F.A.Q. des Technologies de l'information \(TI\)](#)

7.3 Plan du campus

[Voir le plan du campus](#)

7.4 Personnes ressources

École d'architecture

[Personnel administratif](#)
[Personnel enseignant](#)

École de design

[Personnel administratif](#)
[Personnel enseignant](#)

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

[Personnel administratif](#)
[Personnel enseignant](#)

Faculté de l'aménagement

[Personnel](#)

Faculté de
l'aménagement

Université 
de Montréal
et du monde.